



**DÉVELOPPEMENT DE LA PROGRAMMATION DE RECHERCHE DE
L'ÉQUIPE DE RECHERCHE MASCULINITÉS ET SOCIÉTÉ (M&S)**

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX CHERCHEURES ET AUX CHERCHEURS

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

CONCOURS 2011

**PÉRIODE DU CONCOURS :
2 NOVEMBRE AU 25 NOVEMBRE 2011**

PROGRAMMATION DE RECHERCHE DE M&S

La programmation de recherche de M&S vise à développer une compréhension des réalités masculines ainsi que l'articulation entre ces réalités masculines et les pratiques sociales et de santé.

LES VOLETS DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX CHERCHEURS

Ce programme de soutien s'adresse aux chercheuses et chercheurs membres de l'équipe en partenariat Masculinités et Société. Le programme de soutien aux chercheurs comprend 3 volets :

- ◆ Volet 1 : Fonds de démarrage pour le développement de projets de recherche; visant à soutenir financièrement les chercheuses et chercheurs dans la préparation de demandes de subvention aux organismes subventionnaires.
- ◆ Volet 2 : Subventions pour l'aide à la rédaction d'articles scientifiques, de chapitres de livre ou de livres; Visant à favoriser la diffusion des résultats de recherche dans des revues avec comités de pairs ainsi que la rédaction de chapitres de livre ou de livres.
- ◆ Volet 3 : Subventions pour la traduction d'articles scientifiques, de chapitres de livre ou de livres; Ayant le même objectif que le volet 2

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur demande par courrier, courriel ou télécopieur ou à remettre celle-ci en mains propres à l'attention de Philippe Roy.

LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :

Équipe Masculinités et Société
Pavillon Charles-De Koninck
Local DKN - 0453 A
Université Laval, Québec
G1V 0A6
Numéro de télécopieur : (418) 656-3309

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC

Philippe Roy, coordonnateur de l'équipe
Téléphone : (418) 656-2131, poste 6516
Courriel : philippe.roy@criviff.ulaval.ca

**Date limite pour soumettre une demande :
25 novembre à 17 heures.**

VOLET 1 : FONDS DE DÉMARRAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE RECHERCHE

Conditions d'admissibilité

- ◆ Le projet doit s'inscrire dans la programmation de recherche de M&S.
- ◆ Le projet doit être soumis par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ Dans la mesure du possible, tous les efforts doivent être faits pour que les projets soient conçus et réalisés en partenariat avec un milieu de pratique (communautaire ou institutionnel) ou d'élaboration de politiques. Tous les partenaires sont admissibles, qu'ils soient membres ou non de M&S. Lorsque le projet ne se prête pas à un partenariat avec un milieu de pratique ou d'élaboration de politiques, il faut le justifier.
- ◆ Les fonds demandés doivent servir à développer un projet de recherche ou de recension des écrits dans un programme de subvention de recherche et non pas à effectuer certaines tâches liées à la réalisation d'un projet en cours.
- ◆ La subvention accordée peut être utilisée seulement pour embaucher du personnel étudiant pour la session d'hiver 2012.

Montant maximum de l'aide financière

Le montant maximum pouvant être accordé est de 2 000 \$.

Critères de priorisation des demandes

- ◆ La rigueur et la cohérence du projet
- ◆ Liens du projet avec la programmation de l'équipe M&S
- ◆ Pertinence sociale du projet
- ◆ Pertinence du partenariat compte tenu des objectifs du projet de recherche

Présentation du dossier

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

Engagements

Les personnes qui obtiennent une aide financière s'engagent à :

- ◆ dépenser les fonds d'ici le 31 mars 2012;
- ◆ présenter une demande à un organisme subventionnaire dans un délai d'au plus 18 mois;
- ◆ mentionner dans cette demande que le projet sera intégré à la programmation de M&S;
- ◆ transmettre à M&S une copie de la demande présentée à l'organisme subventionnaire.

Si la demande est acceptée par un organisme subventionnaire, les personnes s'engagent :

- ◆ à déposer à M&S un rapport présentant le devis de l'étude et ses principaux résultats;
- ◆ à faire au moins une présentation des résultats de l'étude lors d'activités organisées par M&S ou en lien avec cette équipe (conférence, séminaire, colloque, etc.);
- ◆ à mentionner le lien avec M&S dans toute publication ou communication découlant de cette étude;
- ◆ à verser, au CRI-VIFF, 4 % de la subvention obtenue pour le soutien de l'infrastructure de secrétariat.

Règles concernant l'éthique

Les règles d'éthique en vigueur dans l'université de rattachement de la personne qui présente la demande s'appliquent. À cet effet, si la demande de fonds de démarrage comporte un pré-projet qui implique la participation de sujets humains (par exemple questionnaires, entrevues, observations, etc.), un certificat d'éthique émis par une autorité compétente devra être obtenu et envoyé à M&S afin d'obtenir le financement.

VOLET 2 : SUBVENTIONS POUR L'AIDE À LA RÉDACTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES, DE CHAPITRES DE LIVRE OU DE LIVRES

Présentation du dossier

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

Engagements

La personne qui reçoit une subvention s'engage :

- ◆ dépenser les fonds d'ici le 31 mars 2012;
- ◆ à mentionner, dans son texte, qu'elle a bénéficié d'une subvention de M&S;
- ◆ si le texte est publié, à en envoyer une copie à M&S.

A) RÉDACTION

Conditions d'admissibilité

- ◆ Le texte projeté doit s'inscrire dans la programmation de recherche de M&S.
- ◆ La demande doit être présentée par une chercheure ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ La subvention accordée peut être utilisée seulement pour embaucher du personnel étudiant pour la session d'hiver 2012 qui travaillera à la rédaction du texte.
- ◆ Le texte doit être soumis dans les 12 mois suivants l'obtention de la subvention.

Critères d'évaluation des demandes

- ◆ Qualité du plan du texte projeté (cohérence, rigueur, structure)
- ◆ Pertinence du texte projeté par rapport aux axes de recherche de M&S
- ◆ Qualité et pertinence de la publication (revue ou livre) en fonction du texte projeté
- ◆ À qualité égale des dossiers, seront favorisés les textes où les premiers auteurs sont des chercheurs réguliers de Masculinités et Société.

Montant maximum de l'aide financière

- ◆ Un montant maximum de 1 000\$ peut être accordé pour la rédaction d'un texte rattaché à un projet de recherche.

VOLET 3 : SUBVENTIONS POUR LA TRADUCTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES, DE CHAPITRES DE LIVRE OU DE LIVRES

Conditions d'admissibilité

- ◆ Le texte doit s'inscrire dans la programmation de recherche de M&S.
- ◆ La demande doit être présentée par une chercheuse ou un chercheur régulier de M&S.
- ◆ Le texte doit être soumis dans les six mois suivants l'obtention de la subvention.
- ◆ Une demande pour payer de la révision linguistique n'est pas admissible.

Montant maximum de l'aide financière

Le montant maximum pouvant être accordé est de 1 000\$.

Critères d'évaluation des demandes

- ◆ Qualité du texte (cohérence, rigueur, structure)
- ◆ Pertinence du texte par rapport aux axes de recherche de M&S
- ◆ Qualité et pertinence de la publication (revue ou livre) en fonction du texte à soumettre
- ◆ À qualité égale des dossiers, seront favorisés les textes où les premiers auteurs sont des chercheurs réguliers de Masculinités et Société.

Présentation du dossier de candidature

Les personnes intéressées doivent compléter le formulaire approprié et joindre les documents demandés.

Engagements

La personne qui reçoit une subvention s'engage :

- ◆ dépenser les fonds d'ici le 31 mars 2012;
- ◆ à mentionner, dans son texte, qu'elle a bénéficié d'une subvention de M&S;
- ◆ si le texte est publié, à en envoyer une copie à M&S.